

**PROMOTION AU GRADE DE LIEUTENANT DE PORT DE 1^{ère} CLASSE PAR
INSCRIPTION SUR UN TABLEAU D'AVANCEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2020**

Les critères :

Les conditions statutaires	Peuvent être promus au choix les officiers de port adjoint de 2 ^e classe justifiant d'au moins 1 an dans le 5 ^{ème} échelon de leur grade et d'au moins 5 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
Les textes de référence	Article 10 du décret n° 2013-1146 du 12/12/2013 modifié portant statut particulier des officiers de port adjoints
Les règles de gestion	Valeur professionnelle et mérite

Les informations sur la précédente CAP du 27/11/18 au titre de 2019 :

Nombre de promouvables	132
Nombre de proposés	56
Nombre de promus	16
Age moyen des promus	51 ans et 2 mois
Ancienneté dans le grade	13 ans et 1 mois

Les dates :

Date limite de réception par la DRH	Le calendrier général est précisé dans la circulaire promotions 2020
Date prévisible de la CAP nationale	

Les documents à fournir :

Fiches de proposition, PM 130 et PM 140

Les contacts :

SG/DRH/MGS3	Chef de pôle	01 40 81 69 41
	Instruction	01 40 81 89 74
	pole-maritime-exploitation.mgs3.g.drh.sg@developpement-durable.gouv.fr	01 40 81 65 19